

DEPARTEMENT DU LOIRET (45)
CANTON DE COURTENAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° de délibération :
2020/07/29

**Date de convocation du
Conseil Communautaire :**
06/07/2020

Nombre de Conseillers :
En exercice : 46
Présents : 42
Absent : 1
Pouvoirs : 3
Votants : 45

Résultats du vote
Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le Vendredi 10 juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes des Quatre Vallées dûment convoqué, s'est réuni en présentiel, à la salle René LARCHERON à Ferrières-en-Gâtinais, sous la présidence de Monsieur Gérard LARCHERON, Président.

Présents : Mr Jean-Luc D'HAEGER, Mr Jean-Claude DELLION, Mr Jean-Louis VERCRUYSEN, Mme Françoise BERNARD, Mr Daniel CONSTANT, Mme Isabelle MARTIN, Mr Joël LELIEVRE, Mr Didier GIBAUT, Mr Jean BERTHAUD, Mme Sophie VRAI, Mr Guy DUSOULIER, Mme Angélique LEROY, Mme Delphine PELET, Mr Daniel FRISH, Mme Sylvie DE KILKHEN, Mr Gérard LARCHERON, Mme Sylvie COSTA, Mr Frédéric NERAUD, Mme Muriel CHAUVOT, Mr Jacques DUCHEMIN, Mme Nadia DERRADJI, Mr Alain BEAUNIER, Mme Nathalie ROUX, Mme Evelyne LEFEUVRE, Mr Philippe FOURCAULT, Mme Nadia MARTIN, Mme Marie-José THOMAS, Mr Pascal DROUIN, Mr Rémi DURAND, Mr Claude MADEC-CLEÏ, Mr Yves ROGER, Mr Éric BUTTET, Mr Joël FACY, Mr Pascal DE TEMMERMAN, Mme Hélène DHAMS, Mr Didier COP, Mme Bernadette PERON, Mr Michel HARANG, Mme Céline GADOIS, Mr Claude LELIEVRE, Mme Françoise WOHRLE, Mme Chantal LAMIGE-ROCHE.

Absents excusés et représentés : Mr Mohamed BEN MAHFOUD a donné pouvoir à Mr Guy DUSOULIER, Mme Christine CREUZET a donné pouvoir à Mr Pascal DROUIN, Mr Jacques HUC a donné pouvoir à Mr Jean-Luc D'HAEGER.


Absent excusé : Mr Eric CAILLARD

Mme Sophie VRAI est élue secrétaire de séance.

Certifié exécutoire
Date d'affichage :

OBJET : APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION DE LA ZAC DE « L'ECO-PARC DE FERRIERES-EN-GATINAIS » ET DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER D'ETUDE D'IMPACT DU PROJET

2020/07/29

Envoyé en préfecture le 17/07/2020
Reçu en préfecture le 17/07/2020
Affiché le 
ID : 045-244500419-20200710-20200729-DE

VU le Code de l'Urbanisme, notamment son article L.300-1 relatif aux opérations d'aménagement, ses articles L.311-1 et suivants ainsi que R.311-1 et suivants relatifs aux zones d'aménagement concerté,

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1 et suivants, et L.123-19 et suivants,

VU la délibération 23 mai 2017 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé la révision simplifiée du PLU de Ferrières-en-Gâtinais, relative à la création d'un sous-secteur AUim au lieu-dit « Le Mardeleux », pour créer une zone d'activités économiques.

VU la délibération du 27 septembre 2018, par laquelle la CC4V a :

D'une part, pris l'initiative de créer la Zone d'Aménagement Concerté de l'Ecoparc de Ferrières dont l'appellation a été entérinée par délibération du 27 septembre 2017,

D'autre part, lancé la concertation préalable à sa création et défini les modalités de cette concertation.

VU la délibération du 4 juin 2020 pour la mise en ligne du dossier de création et de l'étude d'impact,

CONSIDÉRANT que la concertation publique préalable à la création de la ZAC ainsi que la mise à disposition du public du dossier de l'étude d'impact soumis à l'Autorité Environnementale, se sont respectivement achevées le 5 juillet 2020.

CONSIDÉRANT le bilan complet de la concertation qui a été dressé, dont le rapport joint en annexe fait état du déroulement des différentes étapes : rencontres, élaboration et présentation des études, publications et recueils d'avis qui ont eu lieu, et a permis de souligner les enseignements et préconisations soumis à l'examen du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire a constaté que le bilan de la concertation préalable ainsi que celui de la mise à disposition du public du dossier de projet de création de la ZAC et de l'étude d'impact n'étaient pas de nature à remettre en cause le projet de ZAC.

VU l'avis de la commission économique du 6 juillet 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

PRENDRE ACTE du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC de « l'Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais » et du bon déroulement de la mise à disposition du public du dossier de l'étude d'impact.

PRENDRE ACTE des discussions, remarques, observations, des questions formulées dans le cadre de la concertation.

D'APPROUVER les conclusions du bilan de la concertation et les préconisations formulées pour la poursuite de la mise en œuvre du projet.

2020/07/29

Envoyé en préfecture le 17/07/2020
Reçu en préfecture le 17/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 045-244500419-20200710-20200729-DE

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **PRENDRE ACTE** du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC de « l'Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais » annexé à la présente délibération et du bon déroulement de la mise à disposition du public du dossier de l'étude d'impact.
- **PRENDRE ACTE** des discussions, remarques, observations, des questions formulées dans le cadre de la concertation.
- **APPROUVE** les conclusions du bilan de la concertation et les préconisations formulées pour la poursuite de la mise en œuvre du projet.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le Président,


Gérard LARCHERON

RAPPORT SUR LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION DE LA ZAC DE « L'ECOPARC DE FERRIERES-EN- GATINAIS » ET DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE L'ETUDE D'IMPACT DU PROJET

Par délibération du 27 septembre 2018, la CC4V a lancé la concertation autour de la ZAC Ecoparc de Ferrières, le nom de celle-ci ayant été entériné par une délibération du 27 septembre 2017.

Il était précisé par la délibération du 27 septembre 2018, les objectifs poursuivis par cette ZAC, à savoir :

- Promouvoir le développement économique en favorisant les actions de nouvelles entreprises ou leur développement par la création notamment d'une offre foncière adaptée et connectée aux grandes infrastructures routières ;
- Améliorer l'offre d'emplois et leur diversité sur le territoire communautaire ;
- Inscrire la valorisation du territoire dans une démarche de préservation des équilibres avec les espaces naturels et agricoles ;
- Développer les ressources fiscales du territoire communautaire.

Les modalités de la concertation ont été fixés à :

- Deux annonces dans deux journaux à diffusion départementale,
- Affichage de la délibération durant un mois en Mairie et au siège de la CC4V,
- Mise à disposition du public à compter du 5 novembre 2018 et pendant toute la durée de l'élaboration du projet, d'un dossier accompagné d'un registre à recueillir les observations du public, pour qu'elles soient prises en compte lors des phases d'élaboration du projet.
- Le dossier sera régulièrement alimenté par les éléments d'études complémentaires qui seront réalisées. Il sera mis à disposition à l'adresse suivante : CC4V – 4 place St Macé – BP 22 à Ferrières-en-Gâtinais pendant les jours et heures d'ouverture habituels au public.

A compter du 5 novembre 2018, un dossier a été mis à disposition au siège de la CC4V, 4 place St Macé à Ferrières-en-Gâtinais et pendant toute la durée de cette mise à disposition, les informations ont été placées sur le site internet de la cc4v.fr à la rubrique ECONOMIE. Par ailleurs des panneaux d'informations ont été exposés dans le hall d'accueil de la mairie de Ferrières-en-Gâtinais.

Dans ce cadre une réunion publique a été organisée en présence d'ANTEA GROUP, le bureau d'études qui accompagne la CC4V.

A partir du 16 mars 2020, ce dossier a été complété par le dossier du projet de création de la ZAC et de l'étude d'impact. Ce dossier a été mis en ligne, avec l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse transmis par la CC4V sur le site internet cc4v.fr ainsi que sur les sites internet des deux communes concernées Ferrières-en-Gâtinais et Fontenay-sur-Loing.

En date du 27 mars 2020, il y a eu une demande d'information par mail sur la création de ce parc d'activités portant sur la durée d'aménagement et la fin des travaux.

Des articles sont parus dans l'éclairage du Gâtinais du 14 novembre 2018, du 22 janvier 2020 et 1^{er} avril 2020.

Par ailleurs, des informations étaient disponibles sur la thématique économique dans le cadre de la réflexion sur le PLUI.

A compter de la crise sanitaire liée au coronavirus, les délais ont été stoppés sur l'état d'urgence et l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020, prévoyant jusqu'à 2 mois après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire.

Toutefois, l'ordonnance du 15 avril 2020 a prévu un assouplissement en autorisant la reprise des activités de participation du public 7 jours à compter de la fin de l'état d'urgence initial du 24 mai 2020, soit à compter du 1^{er} juin 2020.

La mise en ligne a été continue mais une nouvelle campagne de publicité a été prévue afin de mieux informer la population sur ce dossier :

- Article dans la presse l'éclairer du Gâtinais
- Numéro de téléphone contact : 06.35.88.63.
- Email dédié : concertationecoparc@cc4v.fr
- Information via les supports internet des communes et de la cc4v.

PUBLICATIONS

Article 3 juin 2020 L'Eclairer

FONTENAY-SUR-LOING

Donner son avis sur le futur Ecoparc

Depuis l'industrialisation, l'impact de l'homme sur l'environnement est devenu de plus en plus important. C'est pourquoi, depuis la création de l'Agence de l'Eau Seine-Aval, le volet d'impact de l'eau est devenu un enjeu majeur de la politique de l'eau. C'est pourquoi, depuis la création de l'Agence de l'Eau Seine-Aval, le volet d'impact de l'eau est devenu un enjeu majeur de la politique de l'eau.

Le projet d'impact de l'eau est devenu un enjeu majeur de la politique de l'eau. C'est pourquoi, depuis la création de l'Agence de l'Eau Seine-Aval, le volet d'impact de l'eau est devenu un enjeu majeur de la politique de l'eau.

AMILLY **CHATEAU-RENAUD**

Article 1^{er} avril 2020 L'Eclaireur

toutes les petites com-
 munes peuvent faire de
 leur territoire, ce serait déjà une
 aide pour les hospi-
 taliers », lance-t-il comme
 un appel aux édiles du ter-
 ritoire.

FRANCE DES ATTESTATIONS DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE.
 Pour les personnes domiciliées à Gâtinais qui ne se-
 raient pas équipées d'ordinateur ou d'imprimante, il est possible
 d'obtenir par téléphone le modèle pour obtenir les attestations
 d'urgence dérogatoire mises en service par le gouverne-
 ment, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus. Tél.
 09.94.72.47. Pour les personnes qui sont équipées informati-
 quement, il est possible de télécharger l'attestation en question
 sur le site www.interieur.gouv.fr

DES TOISINS DU TROISIÈME ÂGE. Il annule le chouchoute
 avril et annule les activités du mercredi, ceci en raison des
 lignes gouvernementales prises contre le coronavirus.

Contact : chardesnouet@gmail.com

Concertation publique pour l'écoparc



Dans le cadre du développement
 de l'écoparc du Gâtinais, la CCIV
 a mis à la concertation du pu-
 blic tout le dossier de l'écoparc
 situé sur la commune de Ferrières-
 en-Gâtinais avant la création d'une opé-
 ration de ZAC (zone d'aménage-
 ment concerté).
 Ce dossier est accessible sur :
www.cciiv.fr/economie-emploi/office-foncier/eco-parc-de-ferrieres-en-gatinois et il est égale-
 ment visible sur le site internet
 de Ferrières.
 Pour rappel, cet écoparc s'étend
 sur 40 hectares.

Article Eclaireur du Gâtinais 22 janvier 2020

Ferrières-en-Gâtinais

Eco parc de Ferrières-en-Gâtinais

Un fort potentiel d'emplois

Le projet Eco-parc d'acti-
 vité de Ferrières-en-Gâtinais
 d'une superficie de 40 ha
 sur un terrain agricole en
 bord de forêt de la commune
 de Ferrières-en-Gâtinais,
 au sud-est de Paris, a été
 lancé en 2017. Le projet
 consiste à créer un éco-
 parc de 40 hectares en
 bord de forêt de la commune
 de Ferrières-en-Gâtinais.



40 hectares agricoles en bord de forêt.

Il est de fait en juin 2019, le
 conseil d'administration de la
 CCIV a approuvé le projet
 de développement, permis-
 sion et aménagement
 d'activités agricoles, et
 a conclu la CCIV au vu de
 l'installation probable
 sur le site, du groupe de
 entreprises. Le projet
 consiste à créer un éco-
 parc de 40 hectares en
 bord de forêt de la commune
 de Ferrières-en-Gâtinais.

majorité, ce projet de 2 ans
 permettra de créer
 une destination
 d'activités agricoles.
 Malgré la demande faite
 à M. le Préfet d'être dis-
 pensé de reconnaître
 l'existence de ce site de
 la fabrication agricole
 d'activités, la CCIV a dé-
 jà commencé avec les
 entreprises et les com-
 munes voisines pour
 reconnaître l'existence
 de ce site de la fabri-
 cation de ce projet. Le
 projet consiste à créer un
 éco-parc de 40 hectares
 en bord de forêt de la
 commune de Ferrières-
 en-Gâtinais.

de ses compétences.
 Il est de fait en juin 2019,
 le conseil d'administration
 de la CCIV a approuvé
 le projet de développe-
 ment, permis, et amé-
 nagement d'activités
 agricoles, et a conclu la
 CCIV au vu de l'installa-
 tion probable sur le site,
 du groupe de entreprises.

Il est de fait en juin 2019,
 le conseil d'administra-
 tion de la CCIV a approuvé
 le projet de développe-
 ment, permis, et amé-
 nagement d'activités
 agricoles, et a conclu la
 CCIV au vu de l'installa-
 tion probable sur le site,
 du groupe de entreprises.

Mémoires

ACTIVITÉS
 Activités sportives, culturelles, etc.

ACTIVITÉS
 Activités sportives, culturelles, etc.

ACTIVITÉS
 Activités sportives, culturelles, etc.

Ferrières en bref

Concertation de justice. Le 22 janvier de la matinée le r
 vendredi de chaque semaine de 9 h 30 à 11 h 30

Activités scolaires. Les permanences se font chaque
 semaine sur le site de la commune de Ferrières-en-Gâtinais.

Prévisions météorologiques et horaires. Les communica-
 tions se font sur le site de la commune de Ferrières-en-Gâtinais.

Don de sang. Don de 400 ml de sang par personne de
 18 à 65 ans.

Les Horaires. Horaires généraux de la commune de Ferrières-en-Gâtinais.

Site internet. Site internet de la commune de Ferrières-en-Gâtinais.


**Supplémentaires hebdomadaires par la commune de Coup
 de la commune de Ferrières-en-Gâtinais.**

Société de pêche. Société de pêche de la commune de Ferrières-en-Gâtinais.

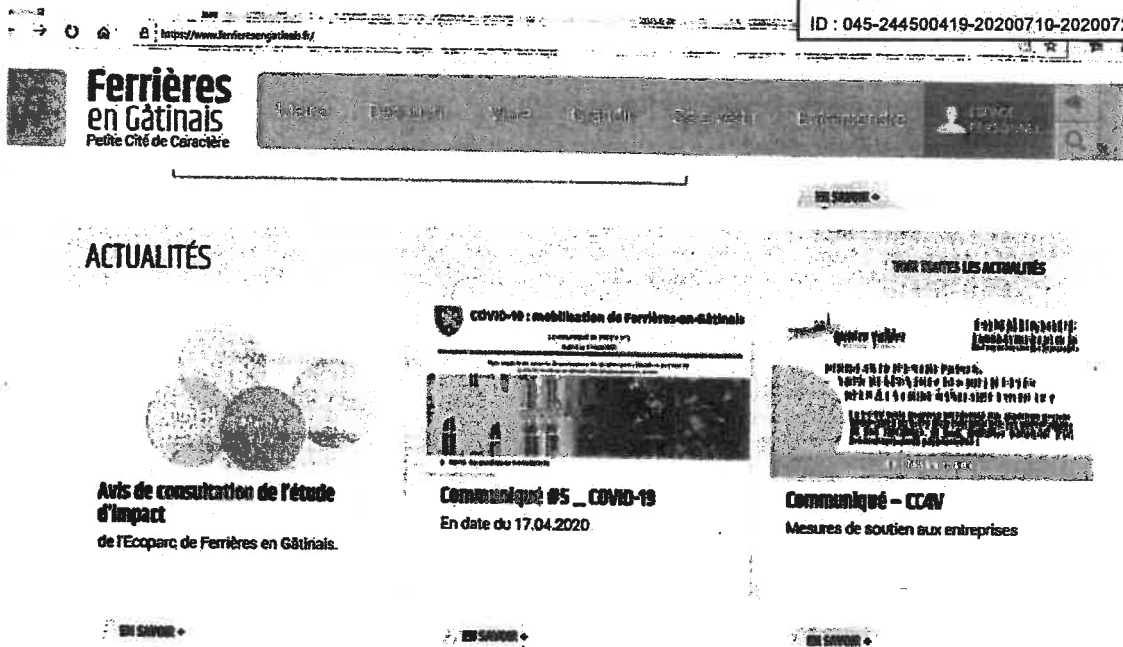
Élections municipales 2020

Dominique Ceniti sera tête de liste

Article 14 novembre 2018 L'Eclaireur

Envoyé en préfecture le 17/07/2020
Reçu en préfecture le 17/07/2020
Affiché le 
ID : 045-244500419-20200710-20200729-DE

Site de la commune de Ferrières-en-Gâtinais



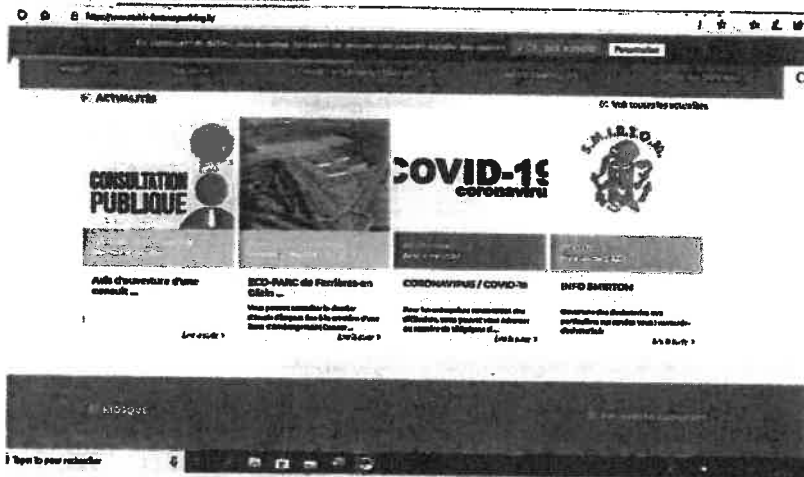
ACTUALITÉS

Avis de consultation de l'étude d'impact de l'Ecoparc de Ferrières en Gâtinais.

COVID-19 : mobilisation de ferrières-en-gâtinais
Communiqué n°5 n°5
En date du 17.04.2020

Communiqué - CCAN
Mesures de soutien aux entreprises

Site de Fontenay sur Loing



CONSULTATION PUBLIQUE

Avis d'autorisation d'une consultation...

ECO-PARC de Ferrières-en-Gâtinais

CORONAVIRUS / COVID-19

INFO BRAYON

Blog de citoyen : www.vivre-ensemble-a-griselles.fr

Nicole MOUNINOU, pour la liste « vivre ensemble à Griselles »

Annonces légales, sur la délibération de lancement le projet de ZAC dénommée « Ferrières-en-Gâtinais »

Envoyé en préfecture le 17/07/2020
Reçu en préfecture le 17/07/2020
Affiché le 17/07/2020
ID : 045-244500419-20200710-20200729-DE

Cette annonce (Ref : CF52987, N°140877) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

La République du Centre

Edition : La République du Centre (Loiret)
Date de parution : 05/04/2019

Fait le 2 Avril 2019



Cette annonce (Ref : CF52988, N°140876) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

L'Eclaireur du Gâtinais

Edition : L'Eclaireur du Gâtinais (Loiret)
Date de parution : 10/04/2019

Fait le 2 Avril 2019



Aucune observation n'a été indiquée dans le registre mis à disposition.

Par ailleurs, il peut aussi être constaté que seulement cinq observations avaient été faites dans le cadre de la révision simplifiée du PLU de Ferrières-en-Gâtinais réalisées, lors de l'enquête publique qui avait eu lieu du 23 janvier au 24 février 2017 qui permettait d'ouvrir à l'urbanisation ce vaste espace précédemment classé en zone agricole vers une destination industrielle (AUim). Le commissaire enquêteur, M. Gahide avait conclu que la concertation préalable avait été faite dans de bonnes conditions mais que peu de personne s'étaient déplacées et il avait émis un avis favorable. La CCAV a entériné la modification du PLU par délibération du 23 mai 2017.

Une nouvelle modification du PLU de Ferrières est envisagée afin de modifier des règles de hauteur et d'accès, aussi la population aura l'occasion à nouveau de s'exprimer lors de l'enquête publique prévue prochainement.